

Séance tenue le 14 novembre 2008, en présence des présidents des sections 20, 29 et 31 (ou de leurs représentants).

Approbation du compte rendu précédent

Approuvé.

Intervention de FRANÇOISE GAILL, directrice du département

La directrice revient sur le renouvellement d'unités des 4 unités posant problème (suite du CSD précédent) :

- ✓ UMR 5173 / Couvet : restera UMR, malgré le nombre de chercheurs CNRS réduit ;
- ✓ UMR 7144 / Lalier : le problème est réglé, l'unité reste une UMR ;
- ✓ UMR 7146 / Féraud : devient une FRE en évolution, il est souligné le rôle stratégique de l'unité dans le domaine écotoxicologie, pôle important pour le futur institut. La volonté de rapprochement avec l'unité LEYVAL (Nancy) est maintenue ;
- ✓ UMR 7011 / Weber : devient une « Équipe de Recherche Labellisée (ERL), décision prise après débat avec les présidents des universités strasbourgeoises. Équipe excellente dans un environnement pas forcément excellent ; ceci pour constituer un pôle visible dans la restructuration de la future Université de Strasbourg. »

Réaction d'étonnement dans l'assistance par rapport aux ERL, qui concernent des équipes d'excellences, normalement pas les unités !

«**Le titre de l'institut - épisode 3 !** » F. GAILL poursuit son intervention par un retour sur le titre du futur institut.

Titre qui « a fait couler beaucoup d'encre. C'est un titre en évolution » : EDD -> Écologie Biodiversité Hommes et Milieux (ECoBiHom) -> Institut National des Sciences de l'Écologie et de la Biodiversité pour le Développement Durable (INSEBDD) -> un intermédiaire « Global Ecology », impossible du fait de la loi Toubon (français obligatoire) -> Institut des Sciences de l'Environnement (INSE).

Remarques diverses dans l'assistance : « arrêtons de nous fatiguer sur le titre et imposons un terme nouveau, à la manière des « fractales » ». « Sciences de l'environnement » (SDE), ça ne va pas pour le ministère ! mais le ministère voudra t il quelque chose ou pas ?

Bref, l'existence même de l'institut, vue par son intitulé, est en cause (*Remarque : en interne CNRS et en externe*). Question dans la salle : Le CNRS veut il qu'un institut des sciences de l'environnement - quel que soit son titre - existe ou non ? Réponse : cette existence n'est pas remise en cause par la direction. Remarque d'un chargé de mission : « La bataille du nom cache le holdup des problématiques de l'environnement. ».

Ambiance !

Missions de l'institut : L'institut reprendra et amplifiera la démarche scientifique du département EDD. Il comprend 72 unités en opérateur, 103 unités en tant qu'agence de moyens. Il envisage le développement de nouvelles plate formes (génomique, données). Agence d'objectif et de moyens : coordination inter organismes ; partenariat avec les universités ; mise à disposition d'outils (écotrons, Zones Atelier et Observatoires Hommes-milieux) et réseaux de plateformes au plan national et international : Méditerranée, zones tropicales et milieux extrêmes (zones polaires).

Intervention d'ARNOLD MIGUS, Directeur général

ARNOLD MIGUS commente le document soumis (« **Le CNRS – Agence de moyens de la recherche française et opérateur stratégique national** ») aux instances du CNRS (CS, 17-18/11 + CTP, 19/11 + CA, 27/11) pour approbation, avant discussion avec le ministère...

Le texte proposé au Conseil Scientifique des 17 et 18 novembre « ce n'est pas le Contrat Objectif Moyen, c'est l'organisation, ce document est suivi par un pavé de 4/5 pages par institut, en complément. L'ensemble constitue le document cadre de la réforme du CNRS. C'est la première mise en œuvre du plan stratégique, c'est une stricte application des principes votés lors du CA du 1^{er} juillet 2008. Le CNRS n'est pas l'addition incohérente (au sens optique) des sujets des différents instituts. »

Il y a 4 mots clé, page 4 du document :

- ✓ *Dévolution progressive aux universités de la gestion des unités de recherche* -> « Il y a un cahier des charges derrière ! Actuellement on ne confierait pas de gestion aux universités (meilleures pratiques, Directeur PRM, ouverture continue des services administratifs...) ; ne nous trompons pas, ce sera dur, mais les universités vont y arriver à moyen terme. Elles vont découvrir les joies de l'autonomie. Y a-t-il une valeur ajoutée à passer des factures ? » (*Remarque : cela implique le désengagement de ces fonctions et donc l'avenir des personnels de la BAP H des unités à mandat de gestion universitaire...*) ;
- ✓ *Responsabilisation des acteurs* : par la création d'instituts en charge de la prospective et de la programmation. Recentrage sur des laboratoires stratégiques (5 critères pris en compte : équipement d'intérêt collectif, émergence interdisciplinaire, niche scientifique, rôle d'intégrateur national ou international, investissement de longue durée) ou si la co-gestion est souhaitée par le partenaire ;
- ✓ *Focalisation de la direction du CNRS* sur la vision stratégique et l'anticipation, les grands arbitrages, l'animation des instituts et leurs missions
- ✓ *La conception et la participation à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de valorisation de la recherche en France.*

Les moyens RH (gestion, carrière, formation et mobilité) ne dépendent que du CNRS. Il est nécessaire de séparer gestion et pilotage scientifique. (*Remarque : suivant en cela les conclusions de la commission d'Aubert*).

Questions

1) *concernant le nom* :

SDE, ça nous va (J.C. AUFFRAY). Le CNRS est le seul organisme capable de mettre en œuvre les sciences de l'environnement. Selon l'INSU : l'environnement est partout (Réponse de MIGUS : donc pas non plus exclusivement à l'INSU !). Le mot environnement doit figurer dans le titre, mais seul et en tête ? Il existe des interactions fortes avec l'INSU, avec une partie des sciences de la terre, il est donc important de ne pas se fâcher en interne.

GILLES BOETSCH (Président du Conseil Scientifique, invité) : il y a des enjeux importants dans le domaine de l'environnement, cet institut et l'INSU doivent travailler ensemble.

2) *réforme du CNRS*

Q : Instituts à mission nationale, mais nationaux ou pas ? Réponse d'A MIGUS : les directions des instituts seront nommées par le CNRS. Un institut national, ça ne dépend pas que du CNRS (décret...)

Q : Claudine Schmidt-Lainé : quid de la stratégie nationale des sciences de l'environnement.

Q : Le cahier des charges sera t'il public ? Réponse : Il transite par les Délégués régionaux en direction d'un panel de DU.

Q : Méfiance par rapport à l'élection (modèle hiérarchisé) : il y moins d'élus (1/4), pas d'ITA dans les futurs Conseils scientifiques d'institut,. Réponse d'A Migus : présence justifiée pour les IR non administratifs.

Enfin, si la gestion d'une UMR est confiée à l'université, les personnels administratifs du CNRS n'ont plus de raison d'être. Restent les IT affectés à des instruments ou des équipes.

En conclusion, selon A. MIGUS : « Il faut passer les étapes des instances CS les 17-18 novembre, du CTP du 19 et le CA du 27 pour montrer que le CNRS bouge et pour pouvoir créer les instituts. Enfin, il est indispensable de créer l'institut de biologie ».

Retour sur le titre, puisque SDE ne convient pas pour les politiques... PIERRE MATARASO propose quelques titres :

- ✓ Institut écologie homme environnement
- ✓ Institut écologie systèmes humain environnement
- ✓ Institut écologie société environnement
- ✓ Institut écologie milieux environnement
- ✓ Institut des sciences de l'écologie, de la biodiversité et de l'environnement

Les propositions retenues pour le titre, proposées au CS :

- Institut des Sciences de l'environnement
- *
- Écologie et environnement
- Écologie biodiversité et environnement

* correspond à une absence de réponse pour marquer notre attachement à « Sciences de 'environnement » !

Remarques rédigée le 17/11 : *Sensation étrange : on amuse la galerie sur des détails (le nom de l'institut) pendant que le navire coule ! On assiste à un jeu de billard à plusieurs bandes, avec des luttes de pouvoir pour assoir sa puissance locale ou tirer son épingle d'un jeu de dupes.*

La direction du CNRS tente encore d'entretenir le flou sur le périmètre des Instituts. Le Conseil scientifique et le Comité Technique Paritaire sont convoqués pour s'exprimer sur ce sujet sur la base d'un document communiqué tardivement le 12 novembre. Mais le rapport de l'AERES sur les Sciences de la Vie et de la Santé rendu public le 13 novembre montre que le texte du CNRS du 12 novembre est déjà dépassé. En effet l'AERES recommande la constitution d'un Institut unique pour les Sciences de la Vie et de la Santé., modèle que le Premier Ministre reprend à son compte - annonce du 14/11 à l'Institut Pasteur : le gouvernement créera un institut unique pour la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, conformément aux propositions du rapport de la commission d'audit de l'AERES sur l'INSERM.

Compte rendu de la C3N du 13 novembre 2008 par J. C. AUFFRAY

Le C3N, composé du président et du bureau du Conseil Scientifique (CS) du CNRS, des présidents des Conseils Scientifiques des Départements (CSD) du CNRS, du président et du bureau de la Conférence des Présidents des sections du Comité National (CPCN) de la recherche scientifique, s'est réuni ce 13 novembre 2008 à Paris. Il a pris connaissance des informations les plus récentes relatives aux évolutions de la réforme sur lesquelles le CS aura à se pencher au début de la semaine prochaine. Le C3N estime être désormais confronté à la mise en œuvre résolue d'un démantèlement programmé du CNRS, qui s'en prend ouvertement à la continuité thématique des recherches menées dans l'organisme, au statut des laboratoires et à la pérennité des emplois statutaires.

Dans ces conditions, le C3N a adopté le communiqué suivant :

La conduite de la discussion durant les trois derniers mois sur l'organisation du CNRS en instituts contredit les engagements pris par la Ministre dans sa lettre du 27 juin dernier d'assurer une égalité de traitement entre les disciplines et de favoriser l'organisation d'un large débat dans les communautés scientifiques. C'est ainsi en particulier que les sciences du vivant et l'informatique voient leur avenir soumis à deux commissions créées de toute urgence par le Ministère aux fins manifestes d'obtenir des réponses préconçues à des questions imposées. **Nous ne consentirons pas à des décisions qui iraient contre la nécessaire continuité thématique du CNRS, conditionnée par la coopération de toutes les disciplines à l'intérieur de son périmètre.**

S'agissant des Unités Mixtes de Recherche (UMR), nous prenons acte de la déclaration de la Ministre (dépêche AEF du jeudi 16 octobre) écartant toute stratégie de désassociation, de délabellisation et de « repli sur soi ». **Pourtant, la logique d'abandon par le CNRS du rôle d'opérateur de recherche va fragiliser à terme la plupart des UMR, et mettre en cause la politique de partenariat équilibré à laquelle la Conférence des Présidents d'Université (CPU) vient de son côté également de renouveler son attachement.**

Plus généralement, la nouvelle baisse de la dotation de base des laboratoires qui se profile et la faiblesse annoncée de la campagne 2009 de recrutement de chercheurs, outre la diminution constante des effectifs d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs (ITA), constituent des démentis brutaux à la communication officielle sur le thème de la recherche mise au rang des priorités nationales.

Quant aux conditions dans lesquelles est inauguré le système des chaires (leur nombre initial excessif, l'insuffisance de concertation sur leur répartition, les modalités incertaines et plus locales que nationales envisagées pour les recrutements), elles suscitent notre opposition. Puisque le Conseil Scientifique, saisi d'une proposition de 90 chaires pour la campagne 2009, l'a rejetée, **nous comptons que ces postes soient remis au nombre des emplois statutaires que le CNRS offrira au concours.**

Enfin, sur le point tout à fait crucial des deux champs disciplinaires au cœur des débats actuels (l'informatique et la biologie), nous appelons le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) à faire en sorte que toute évolution structurelle majeure soit précédée d'une consultation, organisée à bulletins secrets et sous son contrôle, des personnels du CNRS, des autres organismes, et des universités, formant le corps électoral national des sections concernées.

Si, après une telle consultation, les décisions prises allaient à l'encontre de l'avis exprimé par ces communautés scientifiques, le C3N déclare solennellement qu'il appellerait l'ensemble des personnels, de toutes les disciplines, à une réaction forte, qui comporterait notamment un moratoire des expertises à l'ANR et à l'AERES.

Pour JEAN-CHRISTOPHE AUFFRAY, la ligne jaune est matérialisée par l'éventuelle sortie de la biologie et de l'informatique contre le gré des communautés concernées. Il demande le soutien du CSD sur la motion C3N : 11 pour, 2 abstentions.

Remarque rédigée le 17/11 : la ligne jaune est en passe d'être franchie !

Prospective

Axes émergents de la discipline à 10/15 ans. Les ateliers lancés l'année dernière ne fonctionnant pas, on relance avec des demandes précises :

- ✓ sur les questions scientifiques émergentes ;
- ✓ Sur les thèmes excellents ;
- ✓ France/international (émergence du thème « global ecology » aux Usa et en Allemagne par exemple) ;
- ✓ Rapprochement des équipements (TGE...) et moyens.

Vocation nationale (relation avec l'INRA et les autres instituts...)

Point sur l'avancée des discussions avec les autres partenaires. F. GAILL : Les rapports sont meilleurs depuis la disparition du terme développement durable ! Synergie sur 4 thématiques (écophysiologie, écologie du paysage, écotoxicologie, le sol à travers l'écologie microbienne. IRD : protocole d'accord souhaité ; Muséum : idem.

Il faudrait développer des actions en commun par rapport à l'ANR. Les écotrons et les Zones Atelier, ça intéresse. Concernant la fondation sur la biodiversité, F. GAILL insiste sur l'importance du travail en commun. Des appels d'offre seront lancés en janvier par l'IFB.

Représentativité en région (relation université/structure type OSU)

Relation / INSU avec la constitution des OSU (Montpellier, Rennes) :

Ouvert mais ferme sur la représentation EDD dans ces OSU.

L'INSU s'oriente vers une fonction d'agence avec très peu d'opérateurs, les laboratoires (OSU) seront gérés par les universités.

Création des « PEPS » : projet à 10K€ non renouvelable, sur une proposition légère, une fois par an ! Il est prévu environ 10 actions par ans. Pour les ATIP, il est prévu une blanche et une sur biodiversité.